

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes qui se trouvent dans le deuil, dans des situations douloureuses, pénibles.

Plus particulièrement à Michel Dorsaz, président du Conseil général, et à Milko Pravato, vice-président du Conseil général, pour le décès de leur beau-frère Albert Maret.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du 16 juin 2015
3. Projet de réhabilitation de FMdF SA
4. Portrait économique de la Commune de Fully, par la commission DETA
5. Postulat N 74 : Pour une taxe au sac acceptable pour tous
6. Divers

Aucune remarque ou proposition de modification : Nous passons au vote.

A l'**unanimité**, l'assemblée accepte cet ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance - Contrôle des présences

Excusés : Géraldine Granges-Guenot
Jérôme Desmeules
Blerim Bejic
Jennifer Lygren
Bernard Dorsaz
Flavien Bender

2. PV de la séance du 16.06.2015

Le PV a été transmis en version papier avec la convocation pour la présente assemblée générale.

Aucune modification n'est demandée, nous passons au vote :

Le PV est accepté tel que présenté à l'**unanimité**.

3. Projet de réhabilitation de FMdF SA

La parole est donnée à **Vincent Maret**, rapporteur de la Cogest, qui relève des points importants du dossier :

Pas d'augmentation de la dette ;
un investissement sûr ;

une réhabilitation qui permettra d'alimenter le réseau d'eau potable de la commune.

Il rappelle que cet investissement se fait sous forme de prêt et participation à une personne morale de droit privé, pour un montant de CHF 1'202'400.- (LCo, art.17 al. 1 let.c), avec une garantie analogue à un cautionnement (LCo, art.17 al.1 let. f), pour CHF 4'809'600.-

Les membres de la Cogest recommandent au Conseil général d'accepter ce projet de réhabilitation de FMdF SA.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC, qui nous résume en quelques phrases les cheminements de cette demande :

En janvier 2013, incident sur les turbines, ce qui nous amène aux études de 2009, afin d'améliorer la productivité des installations.

En décembre 2013, le Conseil général valide l'avenant à la concession de force hydraulique en faveur de FMdF SA, point de départ du projet présenté ce soir. David Diamantini relève la synergie positive de ce projet avec le projet RIBI et la possibilité d'alimenter notre futur nouveau réseau d'eau potable. Le groupe PDC se positionne favorablement sur ce projet et recommande son acceptation, s'agissant d'une suite logique aux démarches entreprises depuis janvier 2013.

Le groupe PDC remercie spécialement le caissier communal, Patrick Arlettaz, pour l'excellent travail fourni, ainsi que les chefs de service concernés pour les documents transmis sur les projections chiffrées pour FMdF SA, ainsi que sur l'évolution des finances communales tenant compte des gros investissements initiés ou en cours d'initiation : CO, projet RIBI et, ce jour, FMdF SA.

La parole est donnée à **Romaine Wailliez**, du groupe UDC, qui rapporte que le groupe accepte le projet, tout en étant opposé à une éventuelle augmentation de la dette communale.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE, qui se réjouit de ce projet de production d'énergie locale et de valorisation de l'eau, l'une et l'autre étant de bonnes manières d'exploiter une ressource dont dispose la commune de Fully et dans une volonté qui colle aux valeurs défendues par le MISE. Le groupe soutien le projet et encourage les conseillers généraux à faire de même.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR, qui rapporte que la lecture de l'étude a convaincu le groupe PLR, de par une ressource canalisée et de par son autofinancement. Le groupe PLR demande de la rigueur concernant l'endettement communal.

La parole est donnée à la Municipalité par son président **Edouard Fellay** qui salue toutes les personnes présentes. Ce projet a pour mérite de ne pas creuser l'endettement communal, du fait que l'investissement de 1,2 million se fait sous forme de prêt et participation à une personne morale de droit privé. Le solde de 6,68 millions de francs sera financé par un emprunt bancaire avec une garantie analogue à un cautionnement pour un montant à 4,8 millions (part de la commune de Fully), L'obtention de la RPC (rétribution de l'énergie au prix coûtant), dont le tarif moyen pourrait être plus élevé que prévu pour les 20 prochaines années, permettra d'autofinancer la réhabilitation.

Edouard Fellay informe que le projet vient d'être approuvé, autorisation de construire à l'appui, par le canton. Il a pour but de valoriser une énergie propre et renouvelable de la commune et de respecter l'environnement. Cette réhabilitation va de pair avec le projet RIBI, accepté en juin dernier. C'est un projet d'avenir en faveur de la population de notre commune. Et si il y a approbation ce soir, les travaux pourront débuter dans les plus brefs délais et le nouvel aménagement pourrait être terminé d'ici la fin 2016 (le pompage depuis le lac inférieur de Sorniot jusque dans le grand lac sera abandonné, mais le bâtiment accueillera les équipements de turbinage du palier en amont ; deux autres turbinages sont prévus dans des locaux à construire aux Garettes et à Verdun, à proximité de la Belle Usine).

Aucune autre demande d'intervention sur ce dossier, nous passons au vote.

Et c'est à l'**unanimité** des membres présents, par **37 oui**, que cette demande est acceptée.

4. Portrait économique de Fully par la commission DETA

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la commission DETA, qui présente les résultats d'un travail de fond, qui a occupé tous les membres de la commission DETA pendant plusieurs mois, sur 7 grands thèmes (espace et environnement, la démographie, le marché du travail, la mobilité et les transports, le tourisme, les sociétés locales, la formation, la fiscalité).

Ce portrait n'a pas la prétention d'apporter les réponses au développement économique. Il s'agit de poser une première pierre pour lancer une réflexion plus approfondie sur le futur économique de la commune de Fully.

Fully dispose de nombreux atouts économiques, d'un tissu dense d'entreprises et de sociétés locales, de nombreux restaurants et de commerces.

Cependant les conditions cadres pour garder les entreprises établies et en attirer de nouvelles ne sont pas optimales.

A l'instar des politiques touristique et viticole mises en place à Fully, une politique de développement économique est une nécessité qui apportera une vision plus claire sur les objectifs économiques à poursuivre :

Favoriser la mise en place d'un cadre propice au développement des entreprises, qui tienne compte des particularités de Fully.

Diversifier les sources de revenus pour la commune de Fully.

Répondre aux besoins futurs de la commune.

Les entreprises de Fully contribuent fortement au dynamisme du village, elles créent des emplois, encouragent l'innovation, génèrent des entrées d'argent pour la commune. Il est primordial de leur produire un cadre pour se développer économiquement.

Une administration orientée politique économique deviendra le levier d'évolution qui permettra d'apporter la meilleure réponse aux défis qui se présentent à notre commune.

5. Postulat No 74 pour une taxe au sac acceptable pour tous

La lecture du postulat se fait par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général. Dans les grandes lignes, le financement de la gestion des déchets selon le principe du « pollueur payeur » revient à l'ordre du jour.

La parole est donnée à **Vincent Günther**, du groupe MISE, groupe qui a formulé ce postulat, il nous cite quelques rappels :

En 2014 et 2015, un arrêt du Tribunal cantonal concernant une entreprise de Verbier et une décision du Conseil d'Etat sur un recours d'un citoyen de notre commune de Fully ont confirmé ce que le Tribunal Fédéral avait déjà dit en 2011. Les taxes d'élimination des déchets doivent tenir compte du principe pollueur-payeur ou consommateur-payeur. Dès 2016, ce principe sera mis en vigueur.

Dans un esprit de solidarité, tout en conservant l'aspect incitatif de la loi, le MISE demande encore à la commune de prévoir dans le règlement la mise à disposition, pour les familles avec des enfants en bas âge ou des personnes incontinentes, d'un certain nombre de sacs gratuits par année. Il demande également de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les familles de manière à ce que celles qui adoptent une attitude responsable de tri de leurs déchets voient aussi leurs coûts diminuer.

La loi prévoit que les taxes doivent couvrir, sans faire de bénéfice et en toute transparence, les frais de gestion des déchets avec des critères précis. Elles ne doivent pas servir à couvrir des coûts qui sortent de ces critères.

Le MISE demande au Conseil communal de prévoir une vaste campagne d'information avant et après la mise en place du nouveau règlement. Le groupe MISE sera attentif à ce que les principes contenus dans la loi soient respectés.

Michel Dorsaz, président du Conseil général propose l'entrée en matière. Nous passons au vote et c'est à l'**unanimité** que l'entrée en matière est acceptée.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR, qui souligne que le postulat va dans le sens des valeurs - solidarité, liberté - que le PLR défend.

La parole est donnée à **Romaine Wailliez**, du groupe UDC, qui soutient cet assouplissement en faveur des familles et des malades.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC. Il salue ce postulat car tout ce qui touche l'intérêt des familles est cher au groupe DC. Mais il se demande si nous ne devrions pas trouver une solution plus judicieuse afin de limiter le volume des déchets à jeter. En effet la distribution de sacs supplémentaires aux familles pourrait se traduire par un « remplissez-les et augmentez ainsi votre part de déchets non recyclables ».

La parole est donnée à **Vincent Günther**, du groupe MISE, qui affirme que, il y a 15 jours de cela, l'État du Valais a fixé l'entrée en vigueur de la taxe au sac en début 2016.

La parole est donnée à **André-Marcel Malbois**, du groupe UDC, qui confirme qu'une commission de travail réunissant différents présidents de commune se penche sur ladite taxe.

La parole est donnée à **Caroline Ançay**, conseillère municipale, qui dit prendre acte de ce postulat. Elle ajoute qu'un groupe de travail (Antenne région Valais) réfléchit sur la question et prépare

l'élaboration d'un règlement type. Au sein de l'administration, une étude est en cours et un projet de règlement sera bientôt présenté au Conseil général.

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la municipalité, qui confirme qu'au niveau des décisions administratives il y a un important enjeu, qu'il y a une urgence à mettre en place un plan, et que tout sera mis en œuvre pour ne pas prêter les familles et les personnes âgées souffrant d'incontinence. Il assure que le règlement qui sera proposé respectera le principe de loi.

La parole est donnée à **Caroline Ançay**, conseillère municipale, qui nous confirme que l'Etat du Valais leur a transmis un échéancier, que la municipalité a jusqu'en octobre pour prendre position et qu'au printemps 2016 un règlement doit être finalisé et que son approbation doit se faire en juin 2016, afin que la loi rentre en vigueur en début 2017.

La parole est donnée à **Nicolas Maret**, du groupe PDC, qui suggère d'instaurer un système de triage, avec des mesures d'accompagnement, afin de rendre la population responsable. D'instaurer un programme éducatif scolaire afin de diminuer les frais d'information ou autre.

Aucune autre intervention n'est demandée, nous passons au vote.

Le postulat est accepté par **31 oui, 5 contre et une abstention**.

6. Divers

Michel Dorsaz, rappelle quelques dates :

Mardi 15 décembre 2015 séance plénière /budget 2016

Mardi 14 juin 2016 séance plénière/comptes 2015

En date du 29 août 2015, sur l'initiative de Pierre-Jean Darbellay, un groupe de travail s'est réuni dans le bâtiment du CO (en construction), sur le thème **La représentation de Fully 2030 (idées pour le futur de Fully)**.

L'Asofy fête le 19 septembre ses 10 ans d'activité, invitation cordiale à tous.

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la municipalité, qui remercie l'assemblée de la mise sur pied de la séance de ce soir et de la confiance témoignée au dossier FMdF SA, ainsi qu'à Gérard Granges, Julien Derivaz et Arlettaz Patrick. Avec l'approbation de ce projet, c'est une page de l'histoire de Fully qui s'inscrit pour les générations futures.

La parole est donnée à **Christina Gatti** qui nous informe que le 16 septembre 2015 verra la création de l'Association des commerçants et artisans de Fully.

Michel Dorsaz, remercie toutes les personnes de leur présence.

Il clôt la séance, il est 20h30.

Le Président

La secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken